



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 19 février 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-09

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre
Séance du 23 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX, Richard THIBAULT.

Absent :

Laurent DUCARD.

Absents excusés :

Cécile BERLAND, Joël LAMOTTE, Dominique NOURRY, Vanessa TESSIER.

Pouvoirs :

Monsieur Joël LAMOTTE a donné pouvoir à Madame Corinne DUMONT.

Secrétaire de séance : Corinne DUMONT

ADHÉSION AU SIEIL POUR 2026 À 2029

Afin que le SIEIL soit en mesure de lancer leurs marchés et d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies de nos sites au 1er janvier 2026, le Conseil Municipal doit faire part de sa volonté d'intégrer, ou non, les points de livraison dans cette nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au SIEIL au 1^{er} janvier 2026 pour 3 ans et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

Fait à Neuillé le Lierre, le 23 février 2024
Le Maire, Blandine BENOIST.